

L'ORTHOGRAPHE OFFICIELLE RECOMMANDÉE PAR L'ACADEMIE FRANÇAISE DEPUIS 1990

AUCUNE DES DEUX GRAPHIES [NI L'ANCIENNE NI LA NOUVELLE] NE PEUT ÊTRE TENUE POUR FAUTIVE¹³

Depuis sa création en 1635, l'Académie française a eu pour mission de veiller à l'orthographe du français. Et depuis trois siècles, elle n'a cessé de l'améliorer pour suivre l'évolution de la langue. En 1740, dans la troisième édition de son **Dictionnaire**, elle a modifié la graphie d'un mot sur quatre. En 1848, elle a remplacé dans certains mots *oi* par *ai*, conformément à la prononciation : *je feroi* est devenu *je ferai*.

En 1990, l'Académie française a approuvé à l'unanimité un certain nombre de rectifications préparées et proposées par le Conseil supérieur de la langue française et par son Comité des experts. Ces rectifications vont dans le sens d'une meilleure régularisation de graphies existantes, et recommandent les mêmes options dans la création des mots nouveaux.

Les **Rectifications de l'orthographe** ont été publiées au **Journal officiel de la République française**

le 6 décembre 1990, édition des **Documents administratifs**. Elles se situent tout à fait dans la continuité du travail entrepris par l'Académie française depuis le XVII^e siècle, dans les huit éditions précédentes de son **Dictionnaire**.

Les **Rectifications** concernent essentiellement cinq points :

- la suppression du trait d'union dans les mots composés, *un contrecourant*, *le millepatte*,
- la régularisation des marques de singulier et de pluriel, *un cure-dent*, *des cure-dents* (au lieu de *des cure-dent*), *des matchs*,
- le tréma et les accents, *aigüe*, *un référendum*, *paraître*,
- la suppression de consonnes doubles, *il ruissèle*, *dentelière* (au lieu de *dentellière*)
- la suppression de certaines anomalies, *relai* (comme *déla*), *bonhomme* (comme *bonhomme*).

A cela s'ajoute l'invariabilité du participe passé de *laisser* suivi d'un infinitif, *elle s'est laissé aller*.

Les formes rectifiées sont totalement intégrées dans certains dictionnaires dont la neuvième édition du Dictionnaire de l'Académie, progressivement intégrées dans les autres, et totalement dans de nombreux correcteurs informatiques, dont celui de Word en 2005.

Modestes dans leur contenu, les **Rectifications** de 1990 permettent donc de régulariser des pluriels fantaisistes ou discutables, de régulariser l'accentuation, l'écriture des mots composés et des numéraux, des familles de mots et de supprimer bon nombre d'anomalies. Dans leur ensemble, elles touchent environ 2 000 mots dans un dictionnaire de 70 000 mots¹⁴.

LES RÈGLES¹⁵

I. LE TRAIT D'UNION ET LA SOUDURE

Le trait d'union est remplacé par la soudure dans :

1. tous les composés formés avec *contr(e)-* ou *entr(e)-* (tous les composés formés avec *en-* et *sursont* déjà soudés ; ainsi se poursuit et s'achève l'action commencée par l'Académie dans les éditions précédentes de son *Dictionnaire* en 1835, 1878 et 1935) ; exemples : à *contrecourant*, *contrappel*, *entretemps* sur le modèle de à *contresens*, *contrepoint*, *entrevue* ;

¹² Journal officiel du 6/12/90.

¹³ Déclaration précédant les listes du *Dictionnaire de l'Académie française* (9^e édition) dans les fascicules du *Journal officiel*, depuis le 22.05.93.

¹⁴ Voir la liste de ces mots dans *Le millepatte sur un nénufar*, *Vadémécum de l'orthographe recommandée*, éd. du RENOUVO, AIROE, Association pour l'information et la recherche sur les orthographe et les systèmes d'écriture, 2003.

<http://airoe.org>.

¹⁵ Ces règles regroupent les différents points exposés dans le document *Les Rectifications de l'orthographe* publié au *Journal officiel*, édition des *Documents administratifs* du 6-12-1990.

2. tous les composés formés avec les préfixes latins extra-, infra-, intra-, ultra- (tous les composés formés avec *supra-* sont déjà soudés), exemples : *extrafort, intramuros, ultrarapide* sur le modèle de *extraordinaire, intramusculaire, ultramoderne* ;

N.B. Le trait d'union est bien sûr maintenu dans les mots où la soudure engendrerait une prononciation défectueuse *extra-utérin* ;

3. tous les composés d'éléments " savants " latins ou grecs, en particulier en " o " ,

agroalimentaire, autoécole sur le modèle de *radioactif* ;

N.B. Le trait d'union est maintenu dans les noms propres ou géographiques où il sert à marquer une relation de coordination entre les deux termes, *gréco-romain* ou *germano-soviétique* ;

4. tous les composés qui sont des onomatopées ou des mots d'origine étrangère (sans valeur de citation), *bouiboui, cowboy, ossobucco, weekend, un apriori* sur le modèle de *coucou, handball* ;

5. des composés formés à l'origine d'un verbe et d'un nom, ou d'un verbe et de -tout, ainsi que les composés avec bas(se)-, mille-, haut(e)- et un certain nombre d'autres composés, *croquemonsieur, mangetout, millepatte, portemonnaie, rondpoint, chauvesouris* sur le modèle de *faitout, passeport, portefeuille...*

Tous ces mots, devenus des mots simples, suivent la règle générale du singulier et du pluriel, *un millepatte, des millepattes* sur le modèle de *un millefeuille, des millefeuilles*.

Tous les numéraux composés sont systématiquement reliés par des traits d'union, qu'ils soient supérieurs ou inférieurs à cent, : *vingt-et-un-mille-trois-cent-deux, quatre-centième*.

N.B. Sont ainsi distingués par exemple *deux-mille cent-trente-deuxièmes (2000/132), deux-mille-cent trente-deuxièmes (2100/32) ou deux-mille-cent-trente-deuxièmes (2132e)* ; ainsi que *trente-et-un quarts (31/4) et trente et un quart (30 + ¼)*.

II. LE PLURIEL

1. Les noms composés avec trait d'union, formés d'une forme verbale et d'un nom, ou d'une préposition et d'un nom prennent la marque du pluriel au **second élément**, seulement et toujours lorsqu'ils sont au pluriel, exemples : *un essuie-main, des essuie-mains, un cure-ongle, des cure-ongles, un garde-meuble, des garde-meubles* – qu'il s'agisse dans ce cas de personnes ou de lieux –, *un après-midi, des après-midis*.

N.B. Les quelques composés dont le second élément contient un article (*trompe-l'œil*) ou commence par une majuscule (*prie-Dieu*) n'obéissent pas à cette règle.

2. Les noms empruntés à d'autres langues, dont le latin, suivent la règle générale du singulier et du

pluriel des mots français, exemples : *les box, des gentlemen, les matchs, les minimas, les minimums*.

N.B. Les noms ayant conservé leur valeur de citation demeurent invariables *des requiem*.

3. Les noms et adjectifs soudés au paragraphe I suivent la règle générale du singulier et du pluriel, exemple : *un rondpoint, des rondpoints*.

III. LE TREMA ET LES ACCENTS

1. Le tréma est déplacé sur la lettre u qui correspond à un son dans les groupes -güe- et -güi-, *aigüe, ambigüe, ambigüité* au lieu de *aiguë, ambiguë, ambiguïté*.

N.B. Afin de corriger des prononciations jugées défectueuses, le tréma est ajouté dans quelques mots, exemples : *argüer, gageüre*.

2. Devant une syllabe graphique contenant un " e muet ", on écrit è et non é :

- les formes conjuguées des verbes du type *céder*, au futur et au conditionnel, s'écrivent avec un accent grave, exemples : *il cèdera, elle cèderait* sur le modèle de *il lèvera, elle lèverait* ;

- on écrit *évènement* sur le modèle de *avènement* et *règlementaire* sur le modèle de *règlement* ;

- on écrit è et non é devant le pronom *je* dans les inversions interrogatives du type *aimè-je, puissè-je*.
N.B. Cette règle ne concerne pas, en raison de leur prononciation :
- les é- initiaux *échelon, édredon, élever*.
- les préfixes *dé-* et *pré-*: *dégeler, prévenir*;

3. L'accent circonflexe est supprimé sur les lettres *i* et *u*, exemples : *la maitresse, nous entraînons, il parait, une flute, un traître, aout* (il ne marque plus aucun allongement de la voyelle concernée, ce qui était à sa fonction à l'origine).

NB. Le circonflexe est maintenu, pour sa fonction analogique ou distinctive, dans :

- les terminaisons verbales du passé simple *nous fîmes, vous fûtes* et du subjonctif *qu'il partît, qu'il eût réussi* ;
- quelques homophones : *jeûne (/ jeune)*, les masculins *dû / du, mûr(/ mu)* et *sûr / sur* et les formes conjuguées de *croître* homophones avec celles de *croire*.

4. Pour l'accentuation (comme pour le pluriel et la soudure), les mots empruntés suivent la règle des mots français, *homéo-*, *un imprésario, un révolver, un référendum*.

IV. LA SIMPLIFICATION DES CONSONNES DOUBLES

1. Les formes conjuguées des verbes en *-eler* ou *-eter* s'écrivent avec un accent grave et une consonne simple devant une syllabe contenant un " e muet ". Les dérivés en *-ment* de ces verbes suivent la même règle, *il ruissèle* sur le modèle de *il pèle, il étiquètera* sur le modèle de *il achètera ; nivèlement, renouvellement*.

N.B. *appeler* et *jeter*, parce qu'ils sont bien stabilisés, ainsi que leurs dérivés, échappent à la règle.

2. Une consonne qui suit un " e muet " est simple : on écrit *lunette / lunetier ; dentelle / dentelier, dentelière ; prunelle / prunelier*, sur le modèle des séries *noisette / noisetier, chamelle / chamelier*. Il en est de même pour le verbe *interpeler, nous interpelons, j'interpelais, il interpela*.

3. Les mots en *-ole* et les verbes en *-oter* s'écrivent avec une consonne simple, de même que leurs dérivés, comme *bestiole* avec un seul *l* ou *crachoter* avec un seul *t*, on écrit *girole, guibole, frisoter, frisotis*.

N.B. Quelques exceptions cependant :

- les monosyllabes *colle, folle, molle* (et leurs dérivés), bien implantés dans l'usage ;
- les mots de la même famille qu'un nom en *-otte* : *botte / botter, flotte / flotter, flottement*.

V. ANOMALIES

1. Pour plus de cohérence, quelques familles sont réaccordées, exemples : *bonhomme* comme *bonhomme, charriot* comme *charrue, chaussetrappe* comme *trappe, déciller* comme *cil, imbécillité* comme *imbécile, persiffler* comme *siffler, prudhomme* comme *homme, ventail* comme *vent*.

2. Un accent est ajouté dans les mots où il avait été omis ou dont la prononciation a changé, exemples : *asséner, bélite, bésicles*.

3. Quelques anomalies sont supprimées, exemples : *exéma* comme *examen, levreau* comme *agneau, ognon* comme *pognon, relai* comme *balai, absout* p.p., féminin *absoute, dissout* p.p., féminin *dissoute, assoir, douçâtre, nénufar, saccarine, tocade*.

4. La finale *-illier* est remplacée par la finale *-iller* lorsque le *i* qui suit les deux *l* ne s'entend pas, exemples : *quincailler, serpillère*.

N.B. On conserve toutefois le suffixe *-ier* dans les noms d'arbres et de végétaux : *groseillier*.

L'INVARIABILITE D'UN PARTICIPE PASSE

Le participe passé de *laisser* suivi d'un infinitif reste invariable dans tous les cas, : *les enfants que nous avons laissé partir* sur le modèle de *les enfants que nous avons fait partir, elle s'est laissé mourir* sur le modèle de *elle s'est fait mourir*.

RECOMMANDATIONS GENERALES

D'une manière générale, il est recommandé aux auteurs de dictionnaires et aux créateurs de mots :

1. lorsque plusieurs formes sont en usage, de privilégier la graphie la plus simple : la forme sans accent circonflexe *allo*, la forme en *n* simple *proportionalité*, le pluriel régulier *standards*, adjectif pluriel, etc. ;

2. de franciser les mots empruntés, en les adaptant au système graphique de français *débatteur*, *musli*, ou de donner la préférence, entre plusieurs formes existantes, à celle qui est la plus proche du français *canyon*, *paélie* ;

3. de préférer le *n* simple pour tous les mots nouveaux dérivés de noms en *-an*, et le *n* simple devant *a*, *i*, *o* pour les mots nouveaux dérivés de noms en *-on* *-onologie*, *-onaire*, *-onalisme*, *-onite*,
ex. : *réunionite*.

4. de remplacer le suffixe *-er* des anglicismes par *-eur* chaque fois qu'il est prononcé comme notre suffixe *-eur*. C'est en outre la règle lorsqu'il existe un verbe de même forme à côté du nom, verbe *squatter*, *squatteur* ; verbe *kidnapper*, *kidnappeur*.